

COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur LEFEVRE Laurent, Maire.

Présents : M. DURAND Benjamin, Mme HINARD Julie, M. GIRARD Jacques, Adjoint ;
MM. BRICONGNE Philippe, NOBLESSE Thomas, Mme ADEMI Morgane.

Absents excusés : M. NOUVIAN Stéphane, Mmes CARON Stéphanie, STAELENS Mélanie,
MM. RYCKEBOER Noël, QUENTIN Sébastien, QUILES Stéphane, Mme GUILLEMANT
Solen.

Pouvoirs : M. QUILES Stéphane à M. LEFEVRE Laurent, Mme CARON Stéphanie à M.
NOBLESSE Thomas.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2024**
- 2. Classement de 2 parcelles du domaine privée de la commune dans le domaine public communal**
- 3. Intégration d'une propriété communale à l'actif**
- 4. Centre de Gestion de l'Oise : adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs**
- 5. Dispositif de signalement du CDG 60 des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation dans la fonction publique : renouvellement du marché et changement de prestataire**
- 6. Rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint.

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente...* », Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance à une date ultérieure et précise qu'une nouvelle convocation sera adressée aux membres du Conseil Municipal avec le même ordre du jour.

La séance pourra alors se tenir valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.

A RAINVILLERS, le 17 octobre 2024

Le Maire,

Laurent LEFEVRE

